Université Rennes 2

Label recherche-création

L'Université Rennes 2 soutient les travaux de thèse en recherche-création. En 2023, la Commission recherche (CR) a voté un dispositif de financement visant à soutenir les travaux de thèse en recherche-création.

Dans le cadre de la formation de l'École Doctorale Arts, Lettres, Langues (ED ALL) de Bretagne, les thèses en arts plastiques, littératures (française et étrangères), arts du spectacle, architecture, design, esthétique et musique sont susceptibles d'obtenir un label « Thèse recherche-création » afin de reconnaître la spécificité d'une recherche reposant à la fois :



- sur l'instauration artistique d'une œuvre (littéraire, musicale, plastique, chorégraphique, cinématographique, architecturale, critique) ou d'un processus créateur effectif,
- sur leur analyse scientifique, réflexive, problématique, critique, démonstrative et argumentative comme conditions de la construction et de la transmission d'un savoir ou d'une connaissance.

Ce label reconnaîtra une recherche sur les arts qui soit surtout une recherche en arts et par les arts eux-mêmes dans le mouvement réflexif de la production et de la création.

Le label "Thèse en recherche-création" sur le site l'École Doctorale Arts, Lettres, Langues Bretagne.

Contact
Valérie Marie-Cohier

Gestionnaire École doctorale ALL (Arts, lettres, langues) Bretagne

ed-all@doctorat-bretagne.fr
Baptiste Brun

Vice-président culture et documentation

baptiste.brun@univ-rennes2.fr